



1010354203

DATE DEPOT :	2010-11-25
NUMERO DE DEPOT :	103542
N° GESTION :	2001B06840
N° SIREN :	437558893
DENOMINATION :	NAXICAP PARTNERS
ADRESSE :	5/7 R DE MONTESSUY 75007 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/10/27
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENTCHANGEMENT DE VICE PRESID

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 510 016 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Montessuy - 75007 PARIS
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 27 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le 27 octobre à 9 heures 30, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Amédée Nicolas, Président du Conseil de Surveillance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance du 12 octobre 2010
- 2/ Démission du Président et nomination d'un nouveau Président
- 3/ Nomination du Vice-Président
- 4/ Présentation du rapport d'activité du Directoire - 3^e trimestre 2010
 - * Activité 2010 : réalisé au 30 septembre 2010 et prévisions annuelles
 - * NAXICAP : organisation et business model
- 5/ Budget 2011
- 6/ Point sur le rapprochement avec ACTEM Partners
- 7/ Questions diverses

Etaient présents

- Monsieur Amédée Nicolas
- Monsieur Dominique Sabassier
- Monsieur Pierre Servant
- Monsieur Cyril Marie
- Natixis Private Equity, membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Cyrille Marcilhacy

Assistaient également à la réunion

- Monsieur Éric Aveillan, Président du Directoire
- Monsieur Paul Moutinho, membre du Directoire
- Monsieur Jacques Spicq, membre du Directoire
- Monsieur Fabien Filliette, Secrétaire Général, en qualité de secrétaire de séance
- Monsieur Christophe Lagarde

Monsieur Amédée Nicolas préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Après avoir constaté que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

2. Démission du Président et nomination d'un nouveau Président

Monsieur Amédée Nicolas rappelle qu'il a présenté le 19 octobre 2010 sa démission de son poste de Président du Conseil de Surveillance avec effet lors du conseil appelé à pourvoir à son remplacement et qu'il convient donc de nommer un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

Il précise par ailleurs que l'assemblée générale mixte réunie ce jour a nommé Messieurs Dominique Sabassier, Pierre Servant et Cyril Marie en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Dominique Sabassier, demeurant à Paris (75004), 8 rue de Jarente, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Dominique Sabassier remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent. Il accepte la fonction qui vient de lui être confiée et déclare n'être frappé d'aucune incapacité, incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui en interdire l'exercice.

3. Nomination du Vice-Président

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Pierre Servant, demeurant à Paris (75014), 10 avenue Villemain, en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean Duhau, démissionnaire, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Pierre Servant remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent. Il accepte la fonction qui vient de lui être confiée et déclare n'être frappé d'aucune incapacité, incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui en interdire l'exercice.

.....
De tout ce que dessus, il a été extrait le présent procès-verbal fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 16 novembre 2010 en deux exemplaires originaux


